
Nombre de membres en exercice: 10	Séance du lundi 28 octobre 2013 L'an deux mille treize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 octobre 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.
Présents : 8	
Votants: 8	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET, Cédric SOULARD Représentés : Excusés : Christophe LARTIGUE, Romain ROUX Absents : Secrétaire de séance : Annabelle CUVELLIER

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un élément à l'ordre du jour : « Convention d'études pour abords et mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes ».

Annabelle Cuvellier a été désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Valorisation du patrimoine

ASPECT – Présentation d'ouvrages réalisés sur d'autres communes

Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue aux 4 représentants de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement du Canton de Targon (ASPECT).

La Présidente de l'ASPECT présente l'association et les ouvrages produits des communes du canton de Targon. L'association se propose d'écrire un livre sur Gornac. Le conseil municipal est d'accord pour se joindre à ce projet. La Présidente précise que ce type de livre coûte environ 7 000 € pour l'impression alors que les personnes qui travaillent dessus sont uniquement des bénévoles.

Après échange avec les membres de l'Association, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 2 500€.

Demande subvention du collège pour un voyage en Italie

Annabelle Cuvellier expose à l'assemblée : La classe de latinistes du Collège de Sauveterre de Guyenne organise un voyage en Italie. Elle demande au conseil municipal une participation au financement de cette excursion. Un manque de 3 900€ apparaît dans le dossier de recherche de financements. Monsieur le Maire demande combien il y a d'enfants de Gornac qui participent à ce voyage. N'ayant pas ces informations, Annabelle Cuvellier propose de se renseigner et Monsieur le Maire regardera combien il reste de crédits pour les subventions de fonctionnement aux associations.

Syndicat

SDEEG – Certificat d'économie d'énergie en éclairage public (signature de la convention)

Monsieur le Maire présente la convention du Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) en éclairage public (en particulier l'article 4).

Le SDEEG propose de mutualiser les CEE issus de toutes les communes en signant une convention. Le produit de la vente de ces CEE permettra d'alimenter le fond de subventions pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public du SDEEG - DE 2013 49

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Certains travaux en Eclairage Public engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), également appelés Certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergie réalisées en kWh cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme de 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès du Pôle National des CEE sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3 125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Pour se faire, il convient d'établir un partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune.

Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la Maîtrise de la Demande en Énergie par le SDEEG.

Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public.

L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire de la commune de Gornac, justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 27 juin 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE d'adhérer au partenariat du SDEEG à compter de ce jour.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Esplanade Fongrave

Choix du nom de la salle de l'Esplanade Fongrave et de la salle Route de Coirac

Les travaux de la salle de l'Esplanade Fongrave ont été réceptionnés par l'architecte.

Pour cette salle, Monsieur le Maire propose de l'appeler « Salle Pierre Perromat » car le terrain lui appartenait et en remerciements pour services rendus à la commune durant ses mandats de Maire. Le conseil municipal est d'accord.

Jérôme Trolliet rappelle que le Docteur Jean-Max Eylaud (1896 – 1979) était un grand personnage de Gornac qui a écrit de nombreux ouvrages et qui est à l'initiative de la restauration du Moulin du Haut Benauge ; la commune pourrait lui rendre hommage en nommant une salle ou une place de Gornac. Monsieur le Maire propose que le moulin porte son nom.

Pour la salle de réunion du presbytère située Route de Coirac, Monsieur le Maire propose de la nommer « Salle Abbé Santina ». Le conseil municipal est d'accord.

Avancement des travaux restants

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des petits travaux restants. L'entreprise Laurière termine le cheminement piéton à la fin de l'année. Monsieur le Maire propose que l'inauguration de l'Esplanade Fongrave s'organise aux beaux jours. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition. La Communauté de Communes du Sauveterrois sera partenaire de cette inauguration, car elle a financé le city stade, l'aire camping-cars et l'enrobé du parking.

Le gazon a été semé par Michel Faugère, Michel Lamouroux, Cataldo Mosca, Jean-Paul et Michel Possamaï avec un groupe de jeunes utilisateurs de l'Esplanade et Monsieur le Maire.

Choix des chaises et tables pour la salle de l'Esplanade Fongrave

La salle Pierre Perromat va devoir être équipée de mobiliers. Pour ce faire, Annie Possamaï suggère de demander à l'association Sports et Loisirs Gornacais (SLG) si elle souhaite investir pour les tables et chaises en bénéficiant du Fond d'Initiatives Locales (FIL) du Crédit Agricole. Monsieur le Maire indique qu'en effet, ce fond peut financer jusqu'à 30% de l'investissement. Monsieur le Maire présente un modèle de chaises esthétique, peu coûteux et facile d'entretien.

Convention d'études pour abords et mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente à nouveau le croquis montré lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2013. Cette esquisse a été réalisée par David Blazquez, architecte de la Salle Pierre Perromat. Il propose un plan des travaux à l'avant de la salle des fêtes pour exécution par l'employé communal. En plus de cette tâche, Monsieur le Maire a demandé un chiffrage pour l'étude de la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes.

Pour les abords HT	2 000.00€
Pour les sanitaires HT	400.00€
Soit un total HT de	2 400.00€
TVA 19.6%	470.40€
Total TTC	2 870.40€

Gilles Galles, trouve que les montants de la convention sont corrects. Jérôme Trolliet trouve que ces micro-projets sont correctement organisés et qu'ils s'imbriquent bien, c'est une suite logique. Françoise Ménel demande si l'avant de la salle des fêtes sera goudronné. Monsieur le Maire répond que ceci dépendra des souhaits de l'ensemble du conseil municipal.

Après avoir présenté la convention d'études, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Convention d'études pour abords et mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes - DE 2013 50

Monsieur le Maire présente la convention d'études de l'avant-projet détaillé de l'architecte David Blazquez pour l'aménagement de l'avant de la salle des fêtes (nommé abords) et la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes.

Pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes :

Établissement d'un plan d'exécution au 1/200° avec indication des points de niveau et établissement de deux coupes (l'une longitudinale et l'autre transversale reprenant ces points)

Pour les sanitaires :

Réalisation de l'état des lieux avec dessin au 1/50° et dessin du projet 1/50°

Montant des honoraires :

<i>Pour les abords HT</i>	<i>2 000.00€</i>
<i>Pour les sanitaires HT</i>	<i>400.00€</i>
<i>Soit un total HT de</i>	<i>2 400.00€</i>
<i>TVA 19.6%</i>	<i>470.40€</i>
Total TTC	2 870.40€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Multiservices

Date de l'ouverture du magasin

Les locataires souhaitent ouvrir le multiservices en très bon état, ils désirent exécuter des travaux, notamment de peinture pour cette raison l'ouverture n'est pas possible avant la seconde semaine de janvier.

Pour le tabac, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le Président du Syndicat des Buralistes de la Gironde. Ce dernier va transmettre son avis favorable à la réouverture au Directeur Régional des Douanes. Monsieur le Maire continue les démarches auprès des douanes afin de récupérer cette autorisation de

vente de tabac. Il a présenté l'historique des buralistes ainsi que les points forts de la commune dans un courrier adressé au Directeur Régional des Douanes. C'est lui qui donnera l'avis final.

Médecin

Départ du Docteur Orlik

Le 12 octobre 2013, Monsieur le Maire apprend par Françoise Ménel le départ du Docteur Orlik pour fin décembre, ayant acheté un local pour exercer à Langon.

Le 15 octobre 2013, représentant la Communauté de Communes du Sauveterrois, Monsieur le Maire participe au salon Proemploi à Paris, (le salon pour vivre et travailler en province) et diffuse une annonce de recherche de 2 médecins généralistes pour Gornac et Sauveterre de Guyenne. En effet, le Docteur Elipe de Sauveterre de Guyenne a besoin d'un autre généraliste, Sauveterre ne compte plus que 2 généralistes au lieu de 3 habituellement. A l'issue du salon, Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu un listing de 55 médecins généralistes cherchant à s'installer en province dont 15 sur la Région Aquitaine.

Proposition d'installation d'un nouveau médecin

Françoise Ménel dit qu'il faut trouver des arguments favorisant l'implantation d'un généraliste en lui offrant un logement, un cabinet médical et du matériel. Françoise Ménel demande si la Communauté de Communes du Sauveterrois pourrait financer l'achat de matériel médical. Monsieur le Maire répond qu'il faudrait alors faire de même pour Blasimon et Sauveterre de Guyenne. Le Docteur Orlik avait bénéficié de la gratuité de la patientèle du Docteur Duffau.

Gilles Galles et Annabelle Cuvellier prônent la prudence, pérenniser l'installation du médecin avant trop d'investissements communaux. Annabelle Cuvellier suggère un local gratuit pendant 2 ans, et un loyer ensuite.

Le docteur Alain Duffau, propriétaire des murs du cabinet médical existant, a précisé que le bail en cours avec le Docteur Orlik lui interdisait de louer ce local à un autre médecin avant le terme du bail.

Afin de pouvoir accueillir un généraliste gratuitement sur la commune pour répondre aux besoins de la population locale, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la Salle Abbé Santina, local très adapté pour un cabinet médical avec salle d'attente et sanitaires.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord pour mettre à disposition la Salle Abbé Santina, elle sera proposée gratuitement pendant un an en attendant la création de la Maison Médicale.

Annabelle Cuvellier dit qu'il ne faut pas parler de Maison Médicale sur l'annonce de recherche du nouveau médecin. Monsieur Le Maire précise qu'il faut mettre en place toutes les conditions favorables pour l'accueil d'un nouveau médecin, sinon la commune n'aura aucune réponse.

Réflexion sur la Maison Médicale (demande DETR)

En 2011, les travaux de réhabilitation, mise aux normes et la maîtrise d'œuvre pour transformer le bâtiment de l'ancienne poste en Maison Médicale s'élevaient à 386 000 € HT.

Françoise Ménel, pharmacienne, accepte de réfléchir à un plan de pharmacie proche de la Maison Médicale sans trop s'éloigner du bourg.

Monsieur le Maire a contacté l'architecte de la Maison Médicale dans l'ancienne poste pour lui demander de revoir le projet d'un bâtiment neuf avec les éléments suivants :

Cabinet médical	25 m ²
Cabinet médical (polyvalent)	25 m ²
Cabinet infirmier	16 m ²
Attente accueil	15 m ²
Réserve	10 m ²
Sanitaire	4 m ²
Bloc technique	6 m ²
Surface totale	101 m ²

Monsieur le Maire propose de bâtir ce local sur l'esplanade Fongrave, le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire demande si Françoise Ménel, pharmacienne, serait d'accord pour que la pharmacie rejoigne la Maison Médicale à l'Esplanade Fongrave. Françoise Ménel répond qu'elle suivrait à condition que le médecin s'y installe.

Françoise Ménel dit que dans l'idéal, elle aurait souhaité être propriétaire. Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait possible qu'elle fasse un projet privé de pharmacie proche de la Maison Médicale. Après concertation, le Conseil Municipal accepte que la commune donne le terrain pour construire la pharmacie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC du Sauveterrois a été classée en **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**. Ceci donne des avantages importants en matière de fiscalité pour les professions libérales et les entreprises. Cette information a été mentionnée dans l'annonce.

Messieurs les Maires de Sauveterre et Gornac avec le Docteur Elipe ont envisagé une nouvelle méthode de travail entre les cabinets de Frontenac, Gornac et Sauveterre de Guyenne avec un médecin complémentaire pour des remplacements sur les différents sites. Ils ont convenu d'un nouveau rendez-vous avec l'ensemble des médecins du secteur pour approfondir cette idée.

Questions diverses

Repas du 3^{ème} âge

Annie Possamaï propose le 19 janvier 2014 pour le repas du 3^{ème} âge. Le Conseil Municipal est d'accord. Monsieur le Maire et Annie Possamaï sont chargés de trouver un traiteur ; le repas aura lieu à la salle des fêtes et l'association ASPECT sera invitée et présentera son projet de livre sur Gornac.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h à Gornac, et invite les conseillers municipaux à se joindre à cette manifestation.

Travaux de fibre optique

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de fibre optique sont terminés. Le central téléphonique de Gornac est désormais relié à la fibre optique depuis Sauveterre de Guyenne avec un débit de 20Mo.

Signalétique

Monsieur le Maire et Gilles Frais indiquent que les panneaux de la signalétique seront implantés en décembre 2013. Le plan de positionnement est à la disposition du conseil municipal à la Mairie.

La séance est levée le 29 octobre 2013 à 00 : 15.

LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	
FRAIS Gilles	
CUVELLIER Annabelle	
MENEL Françoise	
TROLLIET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
SOULARD Cédric	